

CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le vingt-quatre septembre deux mil quinze à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Joël PERENON, M. Gérard PASIAN, Mme Simone CALLAMAND, M. Pascal COGORDAN, Mme Sabine ROUHAUD, M. Stéphane TRETOLA, M. Erwan JAEN, M. Alexandre GALL, Mme Nelly RICHARD, M. Michel TOMAS, M. Joël GRILLASCA, Mme Charlotte CAMPANA.

EXCUSEES : Mme Corinne GERFAGNON, Mme Laetitia WERLE, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI.

ABSENT :

POUVOIRS :

De Mme Laetitia WERLE à Mme Sabine ROUHAUD,
De Mme Mireille ASTIER-CUCCHI à M. Philippe DROUHOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Jean-Martin GUISIANO (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **17 septembre 2015.**

ORDRE DU JOUR :

1. Demandes de subventions
 - Association Patchworkcultur'ailes
 - Projet pédagogique camp des Milles collège de Garéoult
 - Bourse au permis de conduire
 - Comité départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation
 - Ravalement de façades ROMAN
 - Ravalement de façades ROUBAUD
2. Désherbage médiathèque (K7 + livres)
3. Modification du tableau des effectifs
4. Participation des communes à l'action « Zéro pesticide »
5. Motion de soutien à l'AMF : alerte solennelle contre la baisse des dotations
6. Création du conseil municipal des enfants
7. Mise à disposition des biens de distribution d'énergie au SYMIELEC
8. Rapport des délégations
 - DPU
 - Décisions d'utiliser les dépenses imprévues
9. Informations
 - Résultat des appels d'offres en cours

- Adhésion de la commune de Besse-sur-Issole à la CCVI
- Répartition des sièges et élection des représentants au conseil communautaire

10. Questions orales

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

○ **Association Patchworkcultur'ailles**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 300 € pour l'organisation d'une Soirée sur l'imaginaire, étant précisé que la subvention est liée à la tenue effective de la soirée

○ **Projet pédagogique camp des Milles collège de Garéoult**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 150 € pour le déplacement de 25 collégiens méounais au camp des Milles.

○ **Bourse au permis de conduire**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 1081.60 € destinée au financement de la bourse au permis de conduire, qui seront versés au CCAS pour suite à donner.

○ **Comité départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 150 € au comité départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation qui a récompensé et accompagné un jeune Méounais, Yoann LEREVENU, lauréat du concours national.

○ **Ravalement de façades ROMAN**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 1 300 € pour les travaux de ravalement de façades du 7, place de l'Église.

Le dossier de demande de subvention pour le 50, route de Toulon étant incomplet, l'examen de la question a été reporté à un prochain conseil municipal.

2. DÉSHERBAGE MÉDIATHÈQUE (K7 + LIVRES)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'élimination du fonds médiathèque, des ouvrages et des cassettes VHS, figurant sur la liste qui lui a été remise.

Ces derniers seront donnés aux personnes intéressées qui en feront la demande.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a créé à l'unanimité un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le conseil municipal a supprimé à l'unanimité un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mai 2016.

4. PARTICIPATION DES COMMUNES À L'ACTION « ZÉRO PESTICIDE »

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les montants dus par les communes qui ont participé aux côtés de Méounes-lès-Montrieux à l'action « Zéro pesticide », achat de matériel en commun dont Méounes-lès-Montrieux a avancé le paiement.

Montant dû par Mazaugues : 2 591.62 €

Montant dû par Néoules : 2 591.62 €

Montant dû par La Roquebrussanne : 435.85 €

5. MOTION DE SOUTIEN À L'AMF : ALERTE SOLENNELLE CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la motion de soutien à l'AMF qui a alerté solennellement les pouvoirs publics contre la baisse des dotations versées aux collectivités locales.

6. CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un conseil municipal des enfants (CME) :

Les élections de ce CME seront organisées au mois d'octobre. Ils seront 9 conseillers enfants, élus pour 2 ans par un collège électoral composé de l'ensemble des élèves d'âge élémentaire.

Pour être candidat, il faut être domicilié à Méounes-lès-Montrieux, inscrit à l'école Joseph Ducret en CM1 ou CM2 et faire une déclaration de candidature (avec autorisation parentale, présentation et projet individuel).

La première assemblée du CME élira son maire et ses 2 adjoints, les modalités de fonctionnement du CME seront déterminées par un règlement intérieur, les assemblées du CME donneront lieu à un compte rendu présenté au conseil municipal « des grands ».

Le CME disposera d'un budget de fonctionnement qui sera déterminé lors du vote du budget primitif de la commune.

7. MISE À DISPOSITION DES BIENS DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU SYMIELEC

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de mettre à jour par convention la mise à disposition au SYMIELEC des biens communaux existants à la date d'adhésion de la commune au syndicat, soit le 2 mars 2001.

8. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

○ **DPU** - la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les aliénations suivantes

▪ F135	Saint-Antoni	65 ca
▪ F474	Le Village	5 a 38 ca
▪ F475	Le Village	3 a 27 ca
▪ A591	Le Cros	4815 m ²

- F225 Rue Basse 45 ca

- **Décisions d'utiliser les dépenses imprévues**

- Budget principal, utilisation à hauteur de 1370 €, suite au réajustement des amortissements.
- Budget annexe, utilisation à hauteur de 2751 €, suite au réajustement des amortissements.

9. INFORMATIONS

- **Résultat des appels d'offres en cours**

Le marché de restauration scolaire a été attribué à ST-MAX Traiteur pour un montant équivalent à l'ancien marché ce qui a permis à la commune de ne pas augmenter ses tarifs de repas.

Le marché d'animation ALSH, périscolaire, pause méridienne, NAP élémentaires, a été attribué à l'ODEL VAR pour un montant équivalent à l'ancien marché ce qui a permis à la commune de ne pas augmenter ses tarifs et de conserver la gratuité des NAP.

Le marché de réhabilitation du Forum est en cours de négociation avec les entreprises les mieux disantes afin d'optimiser le contenu des offres.

Les plis reçus pour le marché de maîtrise d'œuvre voirie et chemins communaux, ont été ouverts et les offres sont en cours d'analyse.

- **Adhésion de la commune de Besse-sur-Issole à la CCVI**

Le 14 septembre dernier la CCVI a voté à l'unanimité pour l'arrivée de BESSE-S/ISSOLE. Elle va saisir toutes ses communes membres pour qu'elles délibèrent à leur tour, sachant que 3 mois sans répondre équivaut à acceptation.

- **Répartition des sièges et élection des représentants au conseil communautaire**

La commune devra se prononcer sur la répartition des sièges au sein de la CCVI.

Pour information, dans une communauté de communes dont la population se situe entre 20 000 et 29 999 habitants, le conseil communautaire comprend 30 sièges. L'arrivée de Besse-s/Issole ne modifie pas la strate de la CCVI qui passe de 22 004 à 25 029 habitants.

Une disposition législative permettait de relever ce seuil de 25 % maximum soit 7 sièges supplémentaires dont la CCVI avait bénéficié lors des élections de 2014 avec 37 sièges dont 4 pour Méounes-lès-Montrieux.

Avec l'arrivée de Besse-s/Issole, l'accord local de 2014 tombe et les 30 sièges seront répartis en fonctions du droit commun entre les désormais 9 communes. Méounes-lès-Montrieux se verra ainsi attribuer 2 sièges au lieu de 4.

Un nouvel accord local serait possible ce qui remonterait le nombre de sièges à 37 dont 3 iraient à Méounes-lès-Montrieux au lieu de 4.

Pour convenir d'un accord local, il faut que chaque commune délibère. La loi ne requiert pas de délibération du conseil communautaire qui pouvait toutefois prendre une délibération de principe, sans portée juridique, mais qui lui aurait permis de coordonner les délibérations de ses communes membres.

Pour être valide, l'accord local doit obtenir la majorité qualifiée, soit au moins les deux tiers des communes représentant la moitié des habitants, ou bien, au moins la moitié des communes représentant les deux tiers des habitants

Il restera ensuite à élire les deux ou trois représentants de Méounes qui siègeront au conseil communautaire.

La loi du 9 mars 2015 ne renvoie pas au Code électoral mais stipule : les représentant de la commune sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

Il s'agit de listes constituées spécialement pour ce scrutin, sans que la loi ne pose la condition qu'elles correspondent aux listes déposées lors des dernières élections municipales. L'ordre des sortants peut donc être bousculé.

La répartition des sièges entre les listes est ensuite opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

- **Provence Verte**

Avec l'approbation de la loi NOTRe publiée au journal officiel le 08/08/2015, le débat sur la création de structures intercommunales à tout prix est à nouveau d'actualité et le préfet a à nouveau des pouvoirs élargis pour décider de périmètres intercommunaux.

La question de l'appartenance à une communauté d'agglomération de la Provence verte pourrait à nouveau être lancée à ceci près que d'autres communes de la CCVI seraient enclines à rejoindre la position de Méounes-lès-Montrieux : une communauté de communes dans son périmètre actuel avec des compétences élargies – OUI ; une communauté d'agglomération à créer avec Comté de Provence et Mont Aurélien Ste Baume – NON.

À suivre...

Prochain conseil municipal : le mardi 3 novembre 2015.